



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2021

Nombre des membres
du Conseil Municipal

sous la présidence de Monsieur Bruno BIANCHIN, Maire

élus : 29
en fonction : 29
présents : 23

Etaient présents tous les conseillers sauf : M. MILAZZO (proc. à M. RIOTTE),
Mme STAUB (proc. à Mme BUGOT),
M. PASKIEWICZ, M. BONNET, Mme L'HUILLIER, Mme BUTIN, excusés

N° 15 – SUBVENTIONS: Attribution des subventions aux associations pratiquant un sport de compétition

Rapporteur : Mme SPANNAGEL

Par délibération en date du 22 février 2021 un acompte a déjà été versé aux associations pratiquant un sport de compétition.

Sur le document joint figurent également les propositions émises à l'unanimité des membres présents de votre commission « Sports et Vie associative » qui s'est réunie le 15 septembre 2021.

Il vous est proposé de SUIVRE l'avis de votre commission Sports et Vie Associative et de verser à chacun des sports de compétition le solde de subvention suivant :

Il est ensuite procédé au vote des subventions association par association :

- Espoir Sportif Faulquemont-Créhange : 3 475 € : 24 voix pour et 1 abstention
- MM. BLANCHARD et RIOTTE quittent la salle et ne prennent pas part au vote de la subvention ESCF Tennis de Table :
- ESCF Tennis de Table : 1 695 € : 21 voix pour et 1 abstention
- Judo Club Faulquemont-Créhange : 895 € : 24 voix pour et 1 abstention
- Boxe Française Savate Créhange-Faulquemont : 485 € : 24 voix pour et 1 abstention
- La Quille Sportive : 490 € : 24 voix pour et 1 abstention
- Association de Badminton Créhange-Faulquemont : 160 € : 24 voix pour et 1 abstention
- Pétanque « La Fanny » : 295 € : 24 voix pour et 1 abstention
- M. ALBERT quitte la salle et ne prend pas part au vote de la subvention ESCF Athlétisme :
- ESCF Athlétisme : 1 575 € : 23 voix pour et 1 abstention

- L'Arc Faulquinois : 240 € : 24 voix pour et 1 abstention
- La Bourrasque : 175 € : 24 voix pour et 1 abstention
- Twirling Club de Faulquemont-Créhange : 175 € : 24 voix pour et 1 abstention

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Bruno BIANCHIN

Accusé de réception en préfecture
057-215702093-20210927-DCM270921P15-DE
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021